



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-671

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2023-11-27-00013 - Arrêté 2023-01456 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page) Page 3

75-2023-11-27-00014 - Arrêté 2023-01457 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page) Page 5

75-2023-11-27-00015 - Arrêté 2023-01458 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours. (1 page) Page 7

75-2023-11-27-00016 - Arrêté 2023-01459 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page) Page 9

Préfecture de Police / Cabinet

75-2023-11-27-00010 - Arrêté n° 2023-01460 modifiant l'arrêté n°2023-01313 du 26 octobre 2023 (1 page) Page 11

Préfecture de Police

75-2023-11-27-00013

Arrêté 2023-01456 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2023-01456

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230055 du 20 octobre 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 20 novembre 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par l'Aéroport de Paris, à Paris 15e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BERNET Olivier (Seine-et-Marne)	M. MAGNIEN Loïc (Hauts-de-Seine)
M. CATTIAUX Mickael (Essonne)	M. MEFRET Alexandre (Aisne)
M. D'HAËNE Marc (Oise)	M. MEIZ Adel (Oise)
Mme LABBÈ Jennyfer (Seine-et-Marne)	M. MOURENA Thomas (Seine-et-Marne)
M. LOBRY Stéphane (Seine-et-Marne)	M. PÉRARD Jérémy (Oise)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 27 novembre 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-11-27-00014

Arrêté 2023-01457 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2023-01457

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230056 du 20 octobre 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 20 novembre 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Délégation territoriale de Seine-Saint-Denis de la Croix-Rouge Française, à Paris 15e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. AMSLER Jean-François (Seine-et-Marne) Mme DUPRÉ Aurélia (Nord) M. FELICIANNE Erwan (Seine-Saint-Denis)	M. KHALIL Mounir (Seine-Saint-Denis) Mme SIRBU Lou (Nord)
---	--

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 27 novembre 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-11-27-00015

Arrêté 2023-01458 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2023-01458

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe 230053 du 20 octobre 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 20 novembre 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris 15e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. ALITI Hocine	M. DOUCHE Johann (Jura)
M. BERTHIER Yann (Savoie)	M. JULIEN Théo (Val-d'Oise)
M. BORDAZ Thomas (Yvelines)	M. MARI Sébastien (Bas-Rhin)
M. BOUGEOIS Cédric (Hauts-de-Seine)	M. MARQUET Jonathan (Vosges)
M. COSTES Thomas (Hauts-de-Seine)	M. STEPHAN Alexandre (Val-de-Marne)
M. DAUXERRE Anthony (Loiret)	M. TANTOT Alexis (Rhône)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 27 novembre 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-11-27-00016

Arrêté 2023-01459 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2023-01459

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe 230054 du 20 octobre 2023 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 20 novembre 2023 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à PARIS 15E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BENHAMOU Simon (Paris)	M. NOVATIN Samuel (Yvelines)
M. CONCAS Fabrice (Paris)	Mme PAGÈS Hermance (Paris)
Mme DENEUVILLE Tiffany (Hauts-de-Seine)	M. PAINVIN Pierre (Morbihan)
Mme DUSAILLANT Mathilde (Aube)	M. SIMON Jonathan (Hauts-de-Seine)
M. LEPORCHER Thomas (Hauts-de-Seine)	Mme SIMONS Alicia (Yvelines)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 27 novembre 2023

Pour le préfet de Police
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2023-11-27-00010

Arrêté n° 2023-01460 modifiant l'arrêté
n°2023-01313 du 26 octobre 2023

ARRETE N° 2023-01460 du 27 Novembre 2023
Modifiant l'arrêté n°2023-01313 du 26 octobre 2023

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu l'arrêté n°2023-01313 du 26 octobre 2023 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

A R R E T E

Article 1^{er}

A l'article 1^{er} de l'arrêté n°2023-01313 du 26 octobre 2023 susvisé, les mots :

« - **M. Yassine BOUSRAF**, brigadier-chef de police, né le 11 novembre 1991; »,
« - **M. Vincent GIL**, brigadier-chef de police, né le 21 juillet 1992 » ;

sont remplacés par :

« - **M. Yassine BOUSRAF**, gardien de la paix, né le 11 novembre 1991; »,
« - **M. Vincent GIL**, gardien de la paix, né le 21 juillet 1992 » ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

27 Novembre 2023

Laurent NUÑEZ